

Info Confrançon #55

CONFRANÇON



Engageons-nous !

Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux, terrifiés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri allait chercher quelques gouttes d'eau avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire lui dit :

« Colibri ! N'es-tu pas fou ! Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! »

Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

Concernant la gestion des déchets, l'histoire se répète un peu, grand nombre d'entre vous sont de petits colibris, et opèrent à leur niveau dans le tri des déchets, agissant très méthodiquement, en ne jetant que le strict minimum dans la poubelle des ordures ménagères (OM). Pour un couple, le sac des OM devrait se concrétiser en un sac d'une contenance d'environ 5 litres par semaine. Pour en arriver à cette situation, il suffit de s'organiser en prévoyant un contenant pour tous les emballages recyclables qui rejoignent le bac jaune au point d'apport volontaire situé sur la place du gymnase pour le bourg de Confrançon et sur la place multimodale pour le Logis-Neuf. Aujourd'hui une très grande partie des contenants emballant notre alimentation est dédiée à ce collecteur, le reste peut finir généralement dans le conteneur à papier et carton, les colonnes identifiées en bleu. Il reste une autre catégorie de déchets, ceux que l'on appelle les compostables, tous les déchets verts issus de notre cuisine et repas qui se détruisent naturellement pour apporter ainsi fertilisant à nos jardinières ou carrés de jardin. Ces gestes simples permettent ainsi de limiter le volume de déchets à traiter ou à enfouir, la pollution de notre sous-sol, mais également les tonnes de matière à transporter, et par la même, la hausse du coût de traitement des OM.

Des composteurs sont disponibles auprès des services de Grand Bourg Agglomération pour les particuliers possédant un terrain privé. Les locataires des bailleurs sociaux peuvent se rapprocher de leur propriétaire, afin que ce dernier les installe à proximité des logements.

Afin d'offrir à l'ensemble des locataires du bourg une solution de compostage, la commune installera un bac à l'arrière de la salle Annexe et un second à disposition de la crèche, de l'école, de la garderie et des logements communaux. Les consignes d'utilisation devront être respectées, pour cela un référent sera désigné afin de vous accompagner dans la démarche.

Gardons à l'esprit que « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants », cette citation, adaptation d'un proverbe africain pour certains, indien pour d'autres, nous nous devons de la garder à l'esprit pour laisser derrière nous un monde propre et vivable.

Merci pour votre engagement



Jean Paul BUELLET,
maire #

Mairie

1, place de la mairie
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
mairie@confrancon.fr
www.confrancon.fr

Horaires d'ouvertures

Accueil du public en mairie
sur rendez-vous.

Le standard est joignable du
lundi au vendredi de 8h30 à
12h et de 13h30 à 17h.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes (entrées d'argent) et les dépenses (sorties d'argent). Il se structure en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement

regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir : des dotations de l'État, des impôts et taxes, de prestations de services...

La section d'investissement

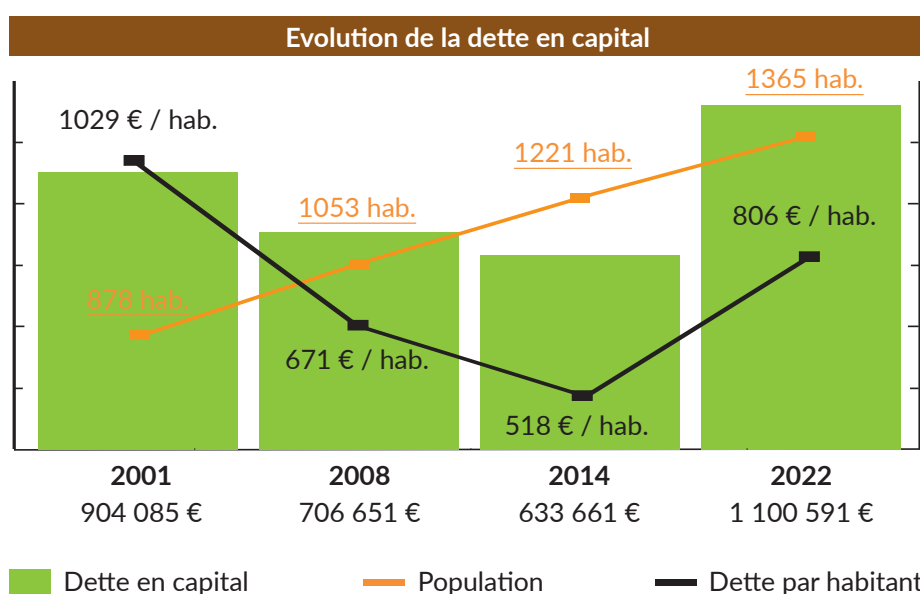
comporte :

- en dépenses : le remboursement de capital emprunté et les dépenses

d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisition de matériel...)

- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des modifications sont nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.



Dépenses de Fonctionnement 2022		
Charges à caractère général	212 010 €	22 %
Reversement CA3B (salaire)	188 000 €	20 %
Reversement SIVOS et SIEA (éclairage public) et indemnités	249 000 €	25 %
Autres charges et Imprévus	10 750 €	1 %
Charges financières	25 000 €	3 %
Dotation aux amortissements	15 741 €	2 %
Reversement FNGIR & Fond de péréquation	5 594 €	1 %
SOUS-TOTAL	706 095 €	
Virement section d'investissement	243 522 €	26 %
TOTAL	949 617 €	

Dépenses d'investissement 2022		
Remboursement emprunts - Caution	91 600 €	10 %
Report d'investissements 2021	64 808 €	7 %
Cimetière	180 000 €	20 %
Réaménagement bibliothèque	300 000 €	33 %
Matériels	30 000 €	3 %
Autres investissements	60 827 €	8 %
Solde exécution reporté	174 799 €	19 %
TOTAL	902 034 €	

Recettes de Fonctionnement 2022		
Excédent antérieur reporté et produits exceptionnels	27 723 €	3 %
Produits des services	29 989 €	3 %
Impôts et taxes	528 517 €	56 %
Dotations et participations	129 710 €	14 %
Dotation compensation CA3B	79 674 €	8 %
Revenus des immeubles et recettes exceptionnelles	154 004 €	16 %
TOTAL	949 617 €	

Recettes d'investissement 2022		
Virement de la section de fonctionnement	243 522 €	27 %
Emprunt	200 000 €	22 %
Vente de terrain	150 000 €	17 %
Excédent de fonctionnement 2021	230 193 €	25 %
Recettes (Taxe aménagement, TVA)	36 364 €	4 %
Subventions et participations	26 214 €	3 %
Recettes d'ordre : amortissements	15 741 €	2 %
TOTAL	902 034 €	

Budget 2022

Chaque printemps, le conseil municipal est appelé à adopter le budget de l'année écoulée et procéder au vote du budget de l'année en cours, tout en définissant les nouveaux taux d'imposition communaux. Le 25 mars dernier, les élus se sont livrés pour la seconde fois du mandat à cet exercice, temps fort de la vie municipale.

L'occasion de revenir sur quelques éléments clés des finances de la commune.

La section fonctionnement se caractérise par une hausse du budget lié au contexte national et international :

Les dépenses courantes tendent à augmenter du fait de l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie, de services supplémentaires... Le budget primitif 2022 prévoit des dépenses de fonctionnement de 706 095 € contre 618 849 € en réalisé 2021, après retraitement de la régularisation des 130 000 € de contentieux avec une enseigne commerciale sur la commune.

D'origines diverses, les recettes courantes connaissent des évolutions contrastées. Les dotations de l'Etat poursuivent leur diminution engagée depuis plusieurs années pour s'établir à 129 710 € prévus en 2022. Les recettes de la commune sont plus difficilement prévisibles suite à la réforme fiscale de l'Etat en matière de taxe d'habitation qui disparaît, compensée partiellement par un transfert de taxe du foncier bâti du département vers la commune et par un versement compensatoire de la taxe d'habitation par l'Etat.

Face à un désengagement de l'Etat de plus en plus poignant, le principal levier à disposition des élus porte sur le taux des taxes collectées par la commune : la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Malgré le souhait de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité, le conseil municipal a décidé à l'unanimité une légère augmentation des taux communaux à hauteur de 1 %. Compte tenu d'un mécanisme d'harmonisation des taux pratiqués par les 7 intercommunalités qui composent Grand Bourg Agglomération, cette hausse sera en partie compensée par une baisse des taux de GBA. Ainsi, la hausse de taxe sur le foncier bâti devrait être quasi neutre pour le contribuable. Mais attention, ceci ne veut pas dire que l'impôt n'augmentera pas. En effet, du fait de l'inflation, l'Etat a augmenté les bases de calcul d'environ 3.4%. Notre décision d'agir modérément sur les taux d'imposition communaux vise à garantir un niveau de recettes suffisant pour satisfaire aux besoins de la section investissement, où se joue l'équipement de la commune au service des habitants. En 2022, le budget primitif prévoit un excédent de fonctionnement de 243 522 € qui serait versé à la section investissement.

La section investissement se caractérise par une importante variabilité du budget :

Dans un village rural tel que le nôtre, le budget investissement varie au gré des gros investissements réalisés, espacés de quelques années : 2008-2009, construction du gymnase pour 825 000 €, 2018-2019 : aménagement du Logis-Neuf pour 2 309 000 €. D'autres années comme 2020, les investissements sont très modestes, presque inexistantes.

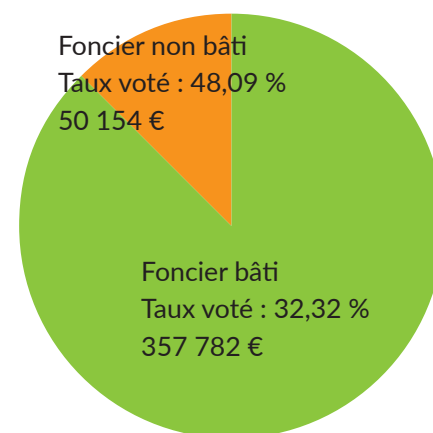
Il en va du budget communal comme pour celui de la plupart des ménages : pour réaliser des investissements d'ampleur, il faut avoir recours à l'emprunt. Ceux-ci apparaissent en recette de la section investissement lorsqu'ils sont contractés et permettent ainsi à un projet de voir le jour. Mais ils apparaissent également en dépense de la section investissement pendant la durée de rembourse-

ment de l'emprunt. Ainsi le budget investissement 2022 finance aussi bien les « petits investissements » réalisés aujourd'hui qu'une partie des « gros investissements » réalisés dans le passé.

Pour 2022, les investissements programmés porteront essentiellement sur la suite de la rénovation du cimetière et sur le projet de déplacement de la bibliothèque dans des locaux rénovés et non utilisés actuellement. La place libérée sur le bâtiment mairie permettra à terme de créer de nouveaux bureaux et d'accueillir le public dans de meilleures conditions.

Le budget primitif 2022 et les taux d'imposition ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité. Rappelons ici que ce budget 2022 comme ceux de 2020 et 2021 sont impactés par la crise sanitaire qui se traduit sur les dépenses (énergie, carburants, produits d'entretien, coût d'utilisation de certains bâtiments, aide aux associations...) comme les recettes (perte de loyers...) mais aussi sur les projets d'investissement qui sont plus longs à mettre en place.

Hervé COLAS,
adjoint aux finances #



Taux d'imposition communaux des contributions directes
Total Produit 2022 : 407 936 €

Poursuite des travaux au cimetière

Après la réfection du mur d'enceinte du cimetière, la deuxième tranche de travaux vient d'être attribuée à l'entreprise SOCAFL (entreprise locale) pour un montant de 126 000 € HT. Elle va concerner le réaménagement du Jardin du Souvenir, la réfection des allées en Nidagravel (stabilisateur de graviers) ainsi que l'aménagement du parking en enrobé. Ces travaux démarreront au début de l'été, ce qui engendrera forcément des difficultés d'accès par moments. Aussi nous vous remercions dès à présent de votre compréhension. Tout devrait être prêt pour la Toussaint.

Martial LOISY, adjoint #



Vers une nouvelle bibliothèque à Confrançon

Afin de pouvoir mettre en place ses projets, la municipalité a entamé en 2021 une réflexion sur la réorganisation des locaux abrités dans le bâtiment de la mairie. Les objectifs de cette réorganisation sont de permettre un accueil des usagers en toute confidentialité en prévoyant un espace accueil bien séparé, une grande salle de conseil / mariage, un emplacement spécifique pour un espace internet public, des bureaux pour le maire, les adjoints, le directeur des services et un nouveau local archives au rez de chaussée.

Pour réaliser ce projet, les besoins en superficie impliquent d'utiliser les espaces actuellement alloués à la bibliothèque municipale et rendent nécessaires de lui trouver des nouveaux locaux sans toutefois envisager une nouvelle construction. Après avoir étudié les quelques possibilités de locaux communaux disponibles sur la commune, seules les salles de réunions situées au-dessus de l'Annexe de la salle des fêtes offrent suf-



fisamment d'espace et de possibilités d'aménagements tout en rapprochant la future bibliothèque des équipements scolaires et périscolaires. Pour avancer dans cette réflexion, la municipalité a présenté à l'association un premier aperçu du projet proposé par l'Agence d'ingénierie de l'Ain. A ce

jour, les premières études techniques vont être menées par des entreprises afin de s'assurer de la conformité technique du bâtiment pour l'accueil de cette nouvelle bibliothèque.

Sylvaine MARTIN, adjointe #

Du changement au service technique

Côté ressources humaines

Après avoir passé 10 ans en tant qu'agent titulaire dans la commune de Saint-André-de-Corcy, Morgan TIRAND a rejoint les services techniques communaux le 17 janvier dernier. Habitant Villars-les-Dombes, âgé de 30 ans et déjà fort d'une expérience importante en espaces verts, il a œuvré dès son arrivée avec l'aide de son collègue Laurent BOZONNET, à embellir le village par ses actions en matière de taille et d'élagage de plusieurs sites communaux. Fortement impliqué dans la protection de l'environnement, il a suivi plusieurs formations sur les nouvelles tendances en fleurissement, sur la taille raisonnée des arbustes d'ornement, sur l'entretien des espaces verts, sur les alternatives aux produits phytosanitaires... Il aura pour mission d'organiser et planifier les activités du service en plus de ses missions ordinaires qui demandent une grande polyvalence (espaces verts, voirie, bâtiments...).

Laurent BOZONNET a quitté ses fonctions le 1er juin. Arrivé en mai 2017, issu du secteur privé et formé dans le domaine du bâtiment, Laurent a eu un parcours professionnel varié (entreprises du BTP, entreprises de paysagisme, Parc des Oiseaux), ce qui lui a permis d'acquérir de nombreuses compétences et de la polyvalence. Durant ses 5 dernières années, Laurent a su mettre ses qualités



au service de la commune et de ses administrés. Toujours disponible et attaché à la qualité du cadre de vie des habitants, il a eu à cœur de mener à bien toutes les missions qui lui ont été confiées. Il a fait le choix d'une mutation professionnelle pour diversifier son expérience professionnelle, et a rejoint les services du Département. Vous continuerez toutefois de l'apercevoir sur la commune, car il y habite et fait partie des membres de Conf'Anime. La municipalité le remercie pour son travail durant ces années et lui souhaite bonne continuation pour la suite.

Son remplaçant est arrivé le 23 mai, il s'agit de Laurent ALBAN, habitant Vandeins. Issu du milieu agricole, il a de multiples expériences dans différents domaines. La richesse de son parcours professionnel va de fait avec la polyvalence nécessaire au rôle

d'agent technique communal. Certains d'entre vous le reconnaîtront peut-être car il a œuvré de longues années en tenant la pizzeria de Mézériat.

Côté matériel

Acheté en 2007, le véhicule léger est arrivé en fin de vie. Aussi, un Fiat Fiorino prend son relais, il s'agit d'un véhicule essence d'occasion peu énergivore de moins de 35 000 km. Equipé d'une caisse intérieure en bois, d'une galerie complète, d'une signalétique chantier et d'une rotule d'attelage, il est entré en service le 3 mars. Il sera prochainement sérigraphié avec le nouveau logo de la commune. Une bicyclette récemment arrivée vient compléter la flotte des services techniques.

Nicolas MICHALET
Directeur des services #

Arrêté de stationnement Poids Lourds

Afin d'améliorer la sécurité du parking de l'école et du gymnase, monsieur le maire a pris un arrêté permanent d'interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 3,5T sauf service. Il s'agit de l'arrêté n° C/S 2022-03-25-(01).

Il est rappelé que les véhicules concernés doivent stationner sur la plateforme multimodale du Logis Neuf où des aménagements spécifiques ont été prévus à cet effet. Cette décision permettra aussi de laisser plus de places disponibles aux personnes déposant des enfants à l'école aux heures de pointe. #



Commémoration du 8 mai 1945

C'est sous un soleil radieux qu'un cortège de confrançonnais composé d'écoliers, de Sapeurs-Pompiers du Centre des 3 Logis, de conscrits, de membres d'associations, d'habitants, du conseil municipal et de l'amicale des anciens combattants s'est rendu au monument aux morts pour célébrer l'anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale.

La cinquantaine de participants a défilé au rythme de musiques militaires diffusées par une sono mobile, nos

amis de l'Avenir Saint Didois qui officient depuis des années n'ayant pu, à leur grand regret, honorer leur prestation musicale, à cause d'un virus que tout le monde connaît maintenant. Ne voyant pas un défilé sans musique, la municipalité s'est activée à trouver une solution alternative, qui a amusé dans un premier temps, puis conquis les participants.

Après les discours prononcés par monsieur le maire, puis le président des conscrits, Marc CHAPATON, membre de l'amicale des anciens

combattants a effectué l'appel aux morts, rendant ainsi hommage aux jeunes appelés de Confrançon morts pour la France lors des différents conflits.

Après ce moment toujours émouvant, les participants ont repris la direction de la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié.

Jean Paul BUELLET,
maire #

Christiane COLAS, maire honoraire de Confrançon

Prévue depuis plusieurs mois, la remise du diplôme de maire honoraire à Christiane COLAS a enfin pu se dérouler. En présence d'une cinquantaine de personnes, entourée de sa famille et des adjoints qui l'ont accompagnée pendant ses trois mandatures, Pierre, Martial et Hervé, alors que Martine, Joëlle et Sylvie étaient excusées, Christiane a reçu les hommages de son successeur au nom de la commune. Jean Paul BUELLET a énuméré les nombreux chantiers entrepris par ses équipes successives, travaux qui aujourd'hui participent au bien-être et à la sécurité des administrés de Confrançon, il s'agit pêle-mêle de la rénovation de la salle des fêtes et ses annexes, de la réfection des terrains de basket-tennis et multisport, de la restauration des peintures du chœur de l'église, de l'agrandissement de l'école, de la constructions du local des pompiers, de la transformation du local commercial en restaurant scolaire, de la construction du gymnase et son vestiaire, de l'amélioration de la station d'épuration, de l'aménagement de la traversée du Logis Neuf, etc.

Sa sensibilité pour l'environnement a amené Confrançon à ne plus utili-



ser de pesticide pratiquement 10 ans avant que la loi ne l'impose, à mettre à disposition le toit du gymnase pour une installation de panneaux photovoltaïques et à autoriser sous couvert du Préfet et avec l'aval de son conseil municipal l'installation de 3 éoliennes. Pour l'ensemble de son implication pendant 3 mandats de maire, Christiane se voit attribuer suite à demande du maire et acceptation du Préfet, le diplôme de maire honoraire des mains de Hervé COLAS, ainsi que des plantes remises par Martial LOISY. La médaille de la commune de Confrançon accrochée à son cou

par Jean Paul BUELLET reconnaît les 4 mandats d'élus effectués par la récipiendaire.

Très émue, Christiane a évoqué quelques souvenirs et anecdotes, puis remercié le maire et son conseil municipal pour l'organisation de ce moment convivial. Les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié et les traditionnelles roses des sables concoctées par Christiane, comme elle en avait l'habitude lors des vœux de la municipalité.

Jean Paul BUELLET,
maire #

Le nouveau logo de la commune vous est dévoilé

Après 32 années de bons et loyaux services, le logo de 1989 est mis en retrait de la communication communale. Nous vous dévoilons ici le nouveau logo, que nous avons souhaité moderne, sobre et élané, reflet du dynamisme de la commune et de l'engagement éco-responsable de la municipalité.

Cette nouvelle identité visuelle de la commune s'inscrit pleinement dans la démarche engagée dès 2020 par la nouvelle équipe municipale pour adapter les pratiques en matière de communication. Vous aviez alors été consultés pour exprimer vos avis et attentes en matière d'information municipale.

Pour le choix du logo, vous avez eu en début d'année l'opportunité de participer à la décision en répondant au



sondage parmi 4 propositions. 57 réponses ont été reçues en mairie, soit près de 10% des foyers.

Le logo arrivé en tête du sondage est celui qui a été retenu par les élus de la commission information-communication et le conseil municipal. Bien sûr, certains en seront ravis et d'autres le trouveront trop ceci ou pas assez cela. Rien d'étonnant à cela tant il est difficile d'accorder les goûts et les

couleurs. Pour autant, cette nouvelle identité visuelle trônera vite sur les différents supports de la commune : papier à entête, cartes de visite, site internet, bulletin municipal... Il est d'ores et déjà visible sur le nouveau portail du cimetière.

Les membres de la commission information-communication #

Nettoyons la nature à Confrançon



Initiée pour la première fois en 2021 dans une version adaptée aux restrictions sanitaires, l'opération « Nettoyons la nature à Confrançon » s'est déroulée le samedi 26 mars sous un beau soleil. Une trentaine d'habitants dont quelques enfants ont répondu à l'invitation du conseil municipal et de Conf'Anime pour sillonner les routes et chemins du village en quête de débris en tous genres, canettes et bouteilles, paquets et mégots de cigarettes, emballages et sacs plastique, masques et papiers, etc.

Malheureusement, la récolte a été bonne, trop bonne et l'on s'étonne

de tout ce qui peut être lâché dans la nature.

Après le temps de la balade utile à notre cadre de vie et à la planète, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié organisé par la toute nouvelle association Conf'Anime, qui a fait l'objet d'une présentation rapide par son président Bruno POMATHIOD.

Le conseil municipal a d'ores et déjà réfléchi à des pistes d'amélioration pour l'année prochaine, même si l'on aimerait ne pas avoir besoin de nettoyer la nature !

Jean-Luc FROMONT,
conseiller délégué #

Expression de la minorité municipale

Nous nous réjouissons de la création de la nouvelle association Conf'anime et des nombreux bénévoles qui s'investissent dans cette nouvelle aventure. Nous espérons, grâce à cela, voir notre village s'animer à nouveau et créer du lien social.

Nous espérons que cette émulation gagnera les autres associations de la commune qui manquent de bénévoles (restaurant scolaire et garderie entre autres) et sont pourtant si essentielles dans notre vie de village.

Auréliette BETTEMBOURG
Sébastien BORGET
Christophe CHARTIER

#

Photovoltaïque sur le gymnase, vive le soleil

Installée fin 2018 et raccordée en mars 2019, l'installation photovoltaïque du gymnase fonctionne bien. Elle a produit 46.674 kWh en 2020 et 43.099 kWh en 2021. Les variations sont liées à l'ensoleillement. A l'automne 2021, Bresse Énergies Citoyennes (BEC) a posé un afficheur à l'entrée du gymnase. On peut y lire en temps réel la production et le cumul. Cette production est maintenant convertie en kilomètres parcourus avec une voiture électrique à raison de 13 kWh pour faire 100 km. Pour tenter d'enrayer le réchauffement climatique, il ne sera plus vendu en France de voiture neuve à moteur thermique en 2035 (dès 2025 en Norvège). Se préparer à produire plus d'énergie électrique renouvelable locale est la contribution de BEC. BEC poursuit son développement. Confrançon était la troisième installation. La huitième a été inaugurée à Simandre-sur-Suran fin mars. Une vingtaine de projets sont en cours



sur le territoire de l'agglomération de Bourg. Les prochains seront à Bény, Journans, Polliat, St-Rémy et St-Trivier-de-Courtes. Les souscriptions de citoyens et le produit de la revente d'électricité permettent de poursuivre l'aventure bénévole. A mi-avril 2022, les souscriptions s'élèvent à 270 000 € par presque 400 per-

sonnes. Rappelons que ces souscriptions s'apparentent à une épargne rémunérée et récupérable. Il est possible de souscrire à tout moment : <https://www.bec01.fr>

Jean-Paul PEULET,
Bresse Énergies Citoyennes #

Bornes de collecte des masques sanitaires usagés

Pour organiser la collecte et le recyclage des masques sanitaires usagés, Grand Bourg Agglomération a lancé un marché public. La société KeeNat basée en Gironde a été retenue. Spécialisée dans la gestion des déchets, cette jeune entreprise propose la solution R'Masque qu'elle a développée en 2020 en pleine crise sanitaire. Après collecte, les masques sont mis en quarantaine et décontaminés. Les différentes matières sont triées : le métal de la barrette est séparé du plastique. Transformés en paillettes, les masques et élastiques sont fondus pour devenir des granulés plastiques. Ils entreront dans la fabrication de plaques signalétiques, en substitut de plastique neuf.



Les bornes de collecte sont réparties sur tout le territoire dans 16 sites communautaires (dont certains sont réservés aux agents ou aux utilisateurs de l'équipement) et 49 communes du territoire qui ont été

volontaires pour accueillir ces bornes. Au total, 135 bornes ont été installées sur le territoire de Grand Bourg Agglomération. Sur la commune, 3 bornes de collecte ont été installées : dans le hall de la mairie, à l'école et au gymnase.

En chiffres :

- 4€ le kg : le coût de traitement des masques, financé par Grand Bourg Agglomération pour ses sites et les 49 communes. Avec une subvention européenne LEADER de 80%.
- 10 ans : le temps moyen que met un masque à se dégrader.
- 13,7 milliards de masques utilisés annuellement en France.

#

Une nouvelle association est née



Depuis plusieurs années, le Comité des Fêtes s'est mis en sommeil jusqu'à ce qu'il soit dissout le 9 mai 2018. Difficultés à trouver des «bras», participation en baisse lors de la vogue du mois de juin, vétusté de différents matériels, etc... Le Comité de fleurissement et le Club des retraités ont essayé d'assurer la pérennité de la fête patronale, mais là aussi se faisait sentir le manque de bénévoles. Puis est apparue la crise sanitaire que nous avons connue, ne permettant pas d'envisager des manifestations d'envergure à Confrançon comme ailleurs. Cela étant, un «recrutement» de volontaires potentiels a été mis en place à l'occasion de la fête des Foulées du Logis fin octobre 2021. Il fallait avant tout motiver la jeune génération du village et impulser l'envie d'entreprendre afin de recréer les liens sociaux qui nous ont tous terriblement manqués.

Le 29 novembre 2021, une réunion d'information à l'initiative de la Mairie à l'intention des personnes intéressées a réuni une bonne vingtaine de postulants. Chaque participant a

été invité à se positionner selon ses disponibilités. Certains n'ont pas souhaité intégrer la nouvelle association pour l'instant, mais se sont prononcés pour apporter leur aide lors des événements importants. Des différents débats, une équipe de 16 personnes très motivées et volontaires s'est révélée pour redonner une animation régulière et diversifiée à la commune. Un bureau exécutif a été instauré, avec Bruno POMATHIOD à la présidence, Christophe GRUEL vice-président, Laurence FAVRE et Virginie BRAMAS au secrétariat, Sébastien BREVET et Aude JOLY à la trésorerie. La toute première mission a été de rédiger des statuts et d'effectuer les démarches administratives nécessaires. Très rapidement les premières actions ont été menées :

nettoyons la nature le 26 mars en partenariat avec la commune, soirée théâtre le 2 avril qui a eu un grand succès et dont une partie des bénéfices a été reversée au profit d'une personne en situation de handicap, organisation de la vogue du 25 et 26 juin. Au programme de ce week-end

festif : repas, concert, bal, feu d'artifice, manèges...

Enfin, ont été décidés la création d'un logo et le nom de l'association. Si le logo s'est rapidement dégagé, il n'en a pas été de même pour le choix d'un nom. Chaque membre a fait des propositions, puis s'en est suivie une discussion fournie.

Pour résumer, nous repartons sur de nouvelles bases, rajeunir le nom a été souhaité par une très forte majorité, le verdict du vote à main levée s'est porté sur **Conf' Anime**.

Que ce vocable porte chance et longue vie à notre nouveau Comité d'animation !

Venez nombreux honorer de votre présence : la vogue du mois de juin et les Foulées du Logis au mois d'octobre. D'autres animations sont à venir... N'hésitez à nous suivre sur notre page Facebook CONF'ANIME pour la suite des événements !

A très bientôt...

Virginie BRAMAS,
secrétaire #

Foulées du Logis, tous à vos baskets...

Le comité des Foulées, organisateur des courses pédestres et de la marche opère dorénavant sous l'égide de Conf'Anime. La manifestation se déroulera le samedi 15 octobre 2022 à partir de 13h pour les randonneurs et 15h pour les coureurs des 5 et 10 km. Le comité des Foulées n'a pas encore décidé du

déroulement des courses enfants, les précédentes n'ayant pas obtenu le succès espéré. Pour cette 4^{ème} édition, et après 2 années d'annulation, nous comptons sur une participation massive des confrançonnaises et confrançonnais, pour courir ou marcher sur nos routes et chemins communaux, mais également pour assurer

la sécurité des coureurs en tant que signaleurs, ou une trentaine de bénévoles est nécessaire. Les conditions : être majeur et titulaire du permis de conduire, faites-vous connaître auprès de Conf'Anime ou du secrétariat de Mairie.

Merci de promouvoir la manifestation auprès de vos familles et amis...

Jean Paul BUELLET,
maire #

Les conscrits ce n'est pas fini !



Cette année, les conscrits ont pu organiser un concours de pétanque, une vente de brioches et bien évidemment le traditionnel banquet, mais malheureusement les matefaims ont dû être reportés. Les jeunes de 2002, 2003 et 2004 ont foulé les rues de notre village afin de partager des instants de convivialité avec les confrançonnais. Ils ont exprimé leur joie et leur bonne humeur avec leurs sifflets, leur charrette et leurs drapeaux. Les conscrits sont vraiment ravis de pouvoir à nouveau accueillir les habitants de la commune pour les traditionnels matefaims le 13 juillet prochain afin de partager des crêpes, de la musique et de la bonne humeur. Cette année, ils auront lieu en extérieur à l'arrière

de la salle des fêtes de Confrançon à partir de 18h.

Mais avant cela, au mois de juin aura lieu la vogue de Confrançon et à cette occasion les conscrits vont organiser de nouveau un concours de pétanque le samedi 25 juin sur le parking de la mairie.

Les conscrits comptent sur vous lors de ces deux événements !

Concours de pétanque le 25 juin 2022
Matefaims le 13 juillet 2022 à partir de 18h

Les conscrits #

Association des amis du scrabble

Si vous aimez le scrabble, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Notre club AMI'MOTS se réunit tous les mardis à 14 h dans la salle annexe à côté de la salle des fêtes.

Dans une ambiance amicale et décontractée nous jouons en duplicate (avec une grille et des tirages communs)

Pour de plus amples renseignements appelez la présidente au 06 75 81 96 67

Jacqueline BARDET #

Du nouveau à l'ASC !

Le club de l'AS Confrançon recherche pour la saison prochaine un contrat d'apprentissage et/ou un salarié pour assurer les entraînements des équipes jeunes. Nous sommes donc disponibles pour informer et échanger avec toute personne intéressée par ce projet.

Durant le mois de juin nous ouvrons les entraînements à tous les enfants pour découvrir le basket.

Nous sommes également toujours à la recherche de bénévoles pour contribuer à faire vivre le club, n'hésitez pas à rejoindre notre famille du basket. Pour toutes informations ou questions, vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone. Nous restons aussi actifs via les réseaux sociaux, n'hésitez pas à visiter notre page Facebook ou le site du club.

**Julie DUCLOS
Erika MARTIN #**

Appel au volontariat !

Le Restaurant Scolaire de Confrançon-Curtafond est une association à but non lucratif, gérée par une équipe impliquée et dynamique de parents d'élèves bénévoles. Le bien-manger de nos enfants est notre priorité et nous proposons avec les cantinières des repas équilibrés avec des produits frais et issus en majorité de producteurs locaux pour éviter la cuisine industrielle pour nos enfants.

La cantine en quelques chiffres :

- 4 employées
- 2 sites de cantines
- 190 repas par jour en moyenne
- 3 manifestations

Pour assurer la sécurité alimentaire de nos enfants, comme pour une entreprise, l'association est soumise à des normes strictes concernant le fonctionnement de la cantine et les repas délivrés aux enfants.

En cette fin d'année scolaire, l'association lance un appel d'urgence au volontariat afin de reprendre une partie des rênes de l'association sur le poste de co-présidence ainsi que celui de trésorier. Ces deux postes sont essentiels au bon fonctionnement de l'association qui ne pourrait perdurer sans eux.

Venez rejoindre une équipe dyna-



mique de jeunes parents, nous avons de nombreux projets de développement !

Vous serez formés par les personnes actuellement en place afin que vous puissiez comprendre le fonctionnement du restaurant scolaire.

Si vous avez envie de mettre une partie de votre temps libre au profit de l'association, vous pouvez nous contacter au numéro en bas de cet article. Une réunion a été organisée début juin pour échanger sur les postes

à pourvoir et rencontrer les membres de l'association afin de partager notre expérience.

Sans ces postes clés, l'association ne pourra perdurer et les enfants ne bénéficieront plus de la même qualité de repas.

Nous comptons sur vous !

Le Bureau du Restaurant Scolaire

Pour nous contacter :

Mme PERRET Coralie 06 45 15 20 45

Gym à Confrançon : ça bouge... ça bouge à Conf'

- un nouveau logo plein de dynamique
- un compte facebook : <https://www.facebook.com/gymaconfrancon>
- un site internet : <https://gymaconfrancon01.wixsite.com/gymconf>

Découvrez ces nouveaux moyens de communication, partagez-les avec votre famille, vos amis...

Communiquez avec nous et venez nous retrouver dès la rentrée pour une pratique sportive près de chez vous et dans la bonne humeur !



Martine MATHY, présidente #

Une équipe de choc

L'association Copain-copine accueille vos enfants du lundi au vendredi en péri-scolaire le matin et le soir et en centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires (sauf les congés du mois d'août et de Noël). Sa directrice Marie-Laure LOUVET ainsi que les deux animatrices Marine GONNET et Marina COMTET assurent tout au long de l'année de belles activités adaptées aussi bien aux petits qu'aux grands, avec des thèmes différents. Marina COMTET étant actuellement en congé parental est remplacée par Clara OLIVIER qui s'est très bien adaptée à la structure. L'équipe d'animation est heureuse de pouvoir refaire des sorties, dans le cadre des centres de loisirs : elles n'avaient pas pu être réalisées depuis le COVID.

Je souhaite leur dire un grand merci pour tout ce qu'elles font au quotidien pour nos enfants.

Je remercie également les membres du bureau pour la gestion de l'association, leur dévouement et leurs grandes idées.



L'aide aux devoirs a pu reprendre pour le plus grand plaisir des enfants, des parents et des bénévoles.

Merci également aux Atsem pour leur soutien le soir pour le périscolaire.

Cette année, nous allons pouvoir refaire nos manifestations avec un grand soulagement. En effet cela fait depuis deux ans que nous ne pouvions les faire et ce sera avec un

grand plaisir que nous vous retrouvons.

Les bénéfices serviront à financer les sorties lors des centres et les divers achats de matériel pendant toute l'année.

Nathalie JOLY, présidente #

Le Comité de Fleurissement

Le Comité de fleurissement proposait une vente de bréchets accompagnés de son gratin dauphinois, le tout « fait maison ». Celle-ci s'est terminée avec succès puisque 186 parts vendues.

Une nouvelle fois, le bénéfice réalisé servira à embellir le village durant la saison estivale avec l'achat de plants pour fleurir les massifs devant la mairie, les jardinières de la bibliothèque, de l'annexe...

Cette année, la vente de boudin cuisiné à l'ancienne, qui réalisait un tabac dans la commune et ses alentours sera remplacée par une vente de jambon au madère avec gratin dauphinois, nous souhaitons le même succès.



En perspective également, un nouveau décor devrait embellir le devant de l'école ainsi que la continuité des sujets de Noël au centre du bourg (mini square, annexe, salles des fêtes, poids public et tout au long de la route de Confrançon jusqu'à la mairie).

Le Comité de fleurissement remercie l'engagement de la commune et lance un nouvel appel à toutes les bonnes volontés qui souhaitent contribuer à l'embellissement du village.

Marie-Claude FELIX, présidente et Yves ARBEZ, trésorier #

L'école en images



1 Les 3 classes de maternelle ont accueilli Anne-Sophie HERIN, une apicultrice qui a présenté son métier, l'intérêt des abeilles, la fabrication et la récolte du miel ainsi qu'une reconnaissance des insectes en général, pour finir par une dégustation des différents miels produits. Cette animation éducative du réseau TablOvert est financée par Grand Bourg Agglomération.

2 La classe PS GS a fêté avec les autres classes de maternelle le 100^{ème} jour d'école le jeudi 7 avril. Lors de cette demi-journée à Confrançon, les classes ont été mélangées pour faire des groupes et «travailler» autour du nombre 100 (surtout les paquets de 10 !).



3 L'ensemble des élèves ont participé au concours départemental «Graine de lecteur». Les bénévoles de la bibliothèque sont venues lire des livres sélectionnés et chaque enfant a pu voter et ainsi choisir son livre préféré. Nous saurons bientôt quel est le livre qui a gagné le concours dans l'Ain.

Un grand merci aux personnes de la bibliothèque qui prennent le temps de venir faire des interventions à l'école, à la bibliothèque et qui prêtent dans chaque classe des livres à emporter à la maison

4 Les classes de CP et CE1 se sont rendues à Curtafond le 7 avril pour fêter le 100^{ème} jour d'école. Les enfants de CM avaient préparé différents ateliers autour du 100 que les élèves de CP, CE1 et CE2 ont pu essayer : jeux sportifs (sauts à la corde, passes), intellectuels (trouver 100 noms de pays, faire des paquets de 100 objets) et artistiques (décorer les lunettes du nombre 100).



5 Les 5 classes bénéficient d'un atelier musique avec Florentin CURT, financé par le Sou des Ecoles. Représentation prévue en juin devant les parents, et le 1^{er} juillet lors de la fête d'école.

Nuisances sonores

La lutte contre les bruits de voisinage fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Rappel :

- Pour les activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés.
- Pour les particuliers, il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, ou gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon dans la cour ou un jardin.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés que de

8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- L'emploi des dispositifs sonores d'effarouchement des animaux doit être restreint à quelques jours durant lesquels la production agricole doit être protégée. L'usage est fixé comme suit : leur fonctionnement est interdit du coucher au lever du soleil ; ils doivent être implantés à une distance minimale de 250m de toute habitation et orientés à l'opposé des zones habitées ou à défaut dans la direction la moins habitée ; la fréquence de détonations ne doit pas être supérieure à 6 détonations par heure.

Lorsque les bruits sont commis la nuit (entre 22h et 7h), on parle de tapage nocturne.

En cas de nuisances sonores constatées, une amende forfaitaire peut être infligée.

Et sur les véhicules

L'article R318-3 du code de la route

stipule que les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains. Le moteur doit être muni d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement sans possibilité d'interruption par le conducteur. Toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux est interdite.

Ainsi, la norme du bruit moto prévue par la législation est de :

- 72 décibels maximum jusqu'à 50 cm³
- 79 décibels entre 80 et 125 cm³
- 80 décibels au-delà de 500 cm³.

Les sanctions prévues par la loi actuellement sont une amende de 135 euros pour toute émission de bruits susceptibles de causer une gêne aux autres usagers de la route ou aux riverains, une amende de 11 euros en cas d'utilisation d'un pot d'échappement non homologué et l'immobilisation du véhicule.

#

Un food truck au Logis-Neuf



Fondée en 1937 par Giovanetta et Antonino Caruso, la maison Caruso est aujourd'hui tenue par la petite fille, Cassandra. Elle vous donne rendez-vous chaque lundi soir de 17h à 21h sur la place du Logis-Neuf pour découvrir ses burgers maison, ses frites et bien d'autres spécialités.

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Cette formalité est obligatoire.

Le recensement s'effectue à la mairie ou par internet sur : www.mon.service-public.fr.

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage des déchets, à l'air libre ou en incinérateur individuel est strictement interdit. Ces déchets doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte. En effet, le brûlage dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). La personne qui brûle des déchets à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives

#

Pour un accompagnement individualisé vers l'emploi

La Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière intervient sur la moitié ouest du département de l'Ain (près de 200 communes) et accueille chaque année près de 4 000 jeunes dans l'une de ses 5 antennes (Bourg, Montrevel, Chatillon, Trévoux, Miribel) ou l'une de ses 12 permanences sur l'ensemble des Communautés de Communes.

La Mission Locale Jeunes, association membre du Service Public de l'Emploi, a pour mission d'accueillir les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de les accompagner à devenir

autonomes. Pour chaque jeune, un parcours d'accompagnement est engagé en fonction de sa situation et de son projet. L'accompagnement a pour objectif final l'accès à l'emploi mais pour y parvenir, des étapes intermédiaires sont souvent nécessaires : réflexion sur l'orientation, formation... L'accès au logement, à la santé, l'accès aux droits, à la mobilité sont autant de sujets qui sont abordés et pour lesquels les conseillers de la Mission Locale peuvent apporter des solutions.

La Mission Locale Jeunes Bresse

Dombes Côtière met en place les mesures des politiques publiques destinées aux jeunes. Ainsi depuis le 1^{er} mars 2022, elle propose le Contrat d'engagement jeunes (programme d'accompagnement renforcé) qui succède à la Garantie Jeunes. Grâce à ses permanences de proximité, tous les jeunes qui en ont besoin pourront bénéficier de l'accompagnement prévu dans le Contrat d'engagement Jeunes.

#

Maison France Service à Polliat

Pour vos démarches liées aux titres d'identité, aux impôts, à l'assurance maladie, à la CAF, au pôle emploi, aux demandes de logement, au compte formation, à l'assurance retraite, la MSA, la Poste, parcours Sup, la banque de France... un bureau Maison France Service a été mis en place à Polliat dans les locaux de la Poste. Ouvert les lundis, mardis et jeudis de 10h à 13h et les mercredis et vendredis de 15h à 19h, ce bureau peut vous accompagner dans vos démarches en ligne. Les agents présents sont à votre écoute et chargés de vous donner des informations de premier niveau puis vous orienter vers les partenaires pour des questions plus spécifiques.

Des ordinateurs sont en accès libre pour toutes vos démarches en ligne. Par contre, la consultation des réseaux sociaux et de sites marchands n'est pas autorisée.

Plus d'infos sur : polliat-attignat@france-services.gouv.fr

Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est heureux de vous convier au traditionnel repas qui aura lieu à la Salle des fêtes le dimanche 20 novembre 2022 à 12 heures.

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus moyennant une participation financière.

Une animation sera assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-contre, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou en téléphonant à Joëlle Taboulot au 04 74 50 89 46 ou au 06 19 50 24 23 avant le 15 octobre 2022.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Joëlle TABOULOT

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 20 novembre 2022.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.

Camping et base de loisirs La Plaine Tonique



Grand Bourg Agglomération a lancé les travaux de requalification de La Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse en septembre 2021. Le projet global est plus végétalisé avec le bois comme matériau dominant. La première phase concerne les espaces extérieurs, de l'entrée aux abords de la Reyssouze, la grande plage et l'espace aquatique.

L'entrée, une image plus végétale

C'est la première image donnée aux visiteurs : elle fait donc l'objet d'une attention particulière. Totalement reconfigurée, elle sera déplacée de quelques mètres en direction du centre-village de Montrevel-en-Bresse. Tous les stationnements seront refaits avec une grande place aux arbres et végétaux pour plus d'ombre et un sol en mélange terre/pierre pour plus de perméabilité.

Les jardins de la Reyssouze

Les abords de la rivière seront aménagés pour en faire un lieu de détente au plus proche de la nature.

La grande plage

Elle sera bordée de nouveaux bâtiments : des pavillons qui abriteront l'épicerie, un espace guinguette, des sanitaires, des vestiaires et un local pour les maîtres-nageurs-sauveteurs. Une grande allée en platelage bois délimitera la plage de sable du camping.

L'espace aquatique

Une rénovation complète est prévue : isolation des façades, réfection des toitures, des vestiaires, de l'accueil, remplacement des menuiseries, changement du carrelage des plages intérieures. L'entrée sera reconfigurée avec la mise en place d'un bar-

dage bois en cohérence avec les aménagements extérieurs.

Des objectifs ambitieux tournés vers l'avenir

- Moderniser La Plaine Tonique avec des infrastructures remises à niveau et plus d'espaces verts
- Améliorer l'accueil
- Renouveler l'image du site autour des thèmes de l'eau, de la nature, du bien-être et de la forme
- Développer son offre d'activités, de services et d'hébergement
- Faire du lieu une destination touristique incontournable dans le département, notamment pour les familles
- Adapter le site à la transition écologique

Accès à la base

Grand Bourg Agglomération donne à nouveau la possibilité à tous les habi-

tants du territoire de bénéficier d'un accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique. La carte d'accès 2022 est proposée à partir du 21 mai moyennant 5€ correspondant aux frais d'établissement. L'entrée au centre aquatique Carré Tonique, les activités nautiques et sportives restent payantes.

Un seul lieu de retrait : l'accueil de La Plaine Tonique du lundi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h. Pour se voir délivrer la carte : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, fourniture d'une photo d'identité, paiement de 5€. Pour les enfants : présenter un livret de famille. Les moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'entrée est gratuite pour eux.

Renseignements

Camping **** et Base de loisirs La Plaine Tonique
Tél : 04 74 30 80 52.
contact@laplainetonique.com
www.laplainetonique.com

Vogue de Confrançon

Samedi 25 juin
13h Concours de pétanque des conscrits
A partir de 19h :
Buvette/Repas/Concert
Feu d'artifice
Bal gratuit

Dimanche 26 juin
11h30 Buvette/Repas
14h Défilé de vélos décorés

Tombola

Menu
Melon
Blanc de Poulet à la crème et son riz
Fromage blanc ou yaourt fermier
Tarte aux pommes

Manèges

25 et 26 juin 2022